

Rapport d'activité des Services de l'État dans la Loire 2017



04
Assurer
la sécurité

06
L'emploi et le développe-
ment économique

SOMMAIRE

08
Renforcer
la cohésion sociale

11
Aménager et
développer
durablement
le territoire

16
Une administration
qui se modernise et se
dématérialise

14
Organiser
l'offre éducative

18
Les relations avec
les collectivités
territoriales

20
L'effort
financier de l'État
en 2017

21
Services
de l'état
dans la Loire

22
L'État
dans la Loire



ÉDITORIAL

2017, a été pour la Loire comme pour notre pays une grande année électorale marquée par trois scrutins importants.

Pour une démocratie ce sont de grands moments, grands moments où s'exerce la souveraineté nationale, grands moments qu'il faut préparer pour que celle-ci s'exerce dans les meilleures conditions possibles.

Pour les services de l'État ce fut une mobilisation de plusieurs mois, pour la confection des procurations, pour la diffusion de la propagande électorale, pour le soutien aux mairies, le recueil des résultats ou pour les sénatoriales, l'organisation matérielle de l'intégralité du scrutin.

Si 2017 a été une grande respiration démocratique, 2017 a été aussi une année marquée malheureusement par des attentats terroristes, sur notre sol et la nécessité de maintenir la vigilance et la mobilisation de tous dans un cadre juridique adapté mais normalisé.

2017 a vu aussi se concrétiser les signes d'une reprise tangible, marquée par la croissance du chiffre d'affaires des sociétés, une diminution des défaillances et des difficultés des entreprises et surtout un recul du chômage. Néanmoins, cette reprise demeure fragile et il convient de l'ancrer dans la durée.

Ce bilan essaie de retracer de façon très impressionniste l'activité et la contribution de l'État et de ses services à la vie et au développement du département de la Loire.

Derrière ces quelques lignes et derrière ces nombreux chiffres, il convient de ne pas oublier qu'il y a des fonctionnaires, plusieurs centaines de fonctionnaires qui mettent toute leur énergie, leur détermination au service de nos concitoyens, pour leur sécurité, pour leur formation, pour leur insertion et pour leur épanouissement. Cela mérite d'être rappelé.

Evence RICHARD
Préfet de la Loire

Assurer la sécurité



Pour nos concitoyens, la sécurité est le premier des droits ; elle est surtout le premier des devoirs de l'État. En tout cas, celle-ci reste la première préoccupation des Français avec l'emploi. Avec plusieurs attaques terroristes recensées ou déjouées sur le territoire national en 2017, la prévention de la menace terroriste est restée la première priorité en matière de sécurité tout au long de l'année écoulée.

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation :

Prévention de la radicalisation

L'action de l'État en ce domaine repose sur une organisation désormais bien rodée depuis près de deux ans :

- ◆ un dispositif de signalement soit via le CNAPR (Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation) soit directement via la préfecture : pref-radicalisation@loire.gouv.fr,
- ◆ un groupe d'évaluation constitué des services de renseignements réuni chaque semaine autour du préfet,
- ◆ une cellule de suivi et d'accompagnement des familles réunie tous les deux mois, rassemblant l'éducation nationale, le conseil départemental, la caisse d'allocations familiales, les parquets des tribunaux de grande instance, l'agence régionale de santé, la protection judiciaire de la jeunesse, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la direction départementale de la cohésion sociale, pôle emploi, les délégués du préfet et les associations chargées de mener des actions en matière de lutte contre la radicalisation,
- ◆ un comité de pilotage de suivi de la radicalisation réunissant, tous les semestres, l'ensemble des acteurs institutionnels concourant à la prévention de la radicalisation et les représentants des communes concernées à effet de dresser un état des lieux, partager les orientations ministérielles et définir la stratégie départementale.

Près de 200 personnes ont ainsi été suivies dans la Loire et une soixantaine de familles présentant les premiers signes de radicalisation ont fait l'objet d'un travail social.

Organisation d'actions de formation/sensibilisation :

- ◆ 13 formations "prévention de la radicalisation" en direction de 285 personnes ont été dispensées par des associations mandatées par la préfecture : AGASEF et ANEF/ACARS,
- ◆ une demi-journée de formation "prévention de la radicalisation", pour sensibiliser les structures en lien avec les jeunes, a été ajoutée au plan de formation de 2 jours "Valeurs de la République et laïcité" mis en place par la DDSC. 17 sessions de cette formation ont concerné 251 personnes. 153 d'entre elles ont, par ailleurs, participé au module complémentaire "prévention de la radicalisation" (centres sociaux, prévention spécialisée, éducateurs sportifs, information jeunesse...).

Un comité local d'aide aux victimes a été mis en place en 2017 à effet d'assurer leur éventuelle prise en charge et suivi par

l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Une personne a bénéficié de ce soutien dans le département.

Sécurisation des grands rassemblements contre la menace terroriste

Cette action a été poursuivie en 2017 dans la continuité de la doctrine établie en 2016 sur une logique de partenariat avec les organisateurs, les forces de l'ordre et les collectivités territoriales via notamment 34 réunions de sécurité tenues en préfecture et sous-préfectures pour les rassemblements de plus de 2 000 personnes. De nombreux rassemblements de grande ampleur, comme le Critérium du Dauphiné Libéré, la Sainté-Lyon, la vogue des noix de Firminy et des rassemblements culturels sensibles tels que les pèlerinages de l'Assomption ou les fêtes de fin d'année ont pu être organisés dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La prévention de la délinquance

Les résultats de la délinquance constatés en 2017 sont contrastés. On note une nette diminution des atteintes aux biens (- 3,5 %), notamment des cambriolages (- 7,2 %) et des vols avec violence (- 5,1 %). A l'inverse, une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 3,89 %) et en particulier des violences physiques non crapuleuses (+ 7,5 %) a été constatée.

Par ailleurs, en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, les services de police ont doublé leur activité de démantèlement de trafics avec la réalisation de 30 procédures de démantèlement contre 15 en 2016. Le volume total de produits stupéfiants saisis en 2017, toutes procédures confondues, s'élève à plus de 57 kgs (contre 32,5 en 2016) dont 15 d'héroïne, 0,7 de cocaïne, 39 de résine de cannabis, 2,5 d'herbe de cannabis ainsi que 53 plants de cannabis (44 en 2016). 75 000€ d'avoirs criminels ainsi qu'un véhicule ont été confisqués à l'occasion de ces saisies.

Les mouvements sociaux, moins nombreux qu'en 2016, et manifestations de tous ordres survenus en 2017 ainsi que la gestion des rencontres sportives classées à risque au stade Geoffroy Guichard ont généré un niveau d'activité soutenu de maintien de l'ordre public.

La sécurité routière

Le bilan de sécurité routière en 2017 est relativement stable par rapport à 2016 avec 30 personnes tuées sur les routes ligériennes (29 en 2016), 594 accidents corporels (599 en 2016) et 777 blessés (829 en 2016). Les principales causes de la mortalité routière restent la vitesse excessive et inadaptée ainsi que la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants.

La lutte contre l'insécurité routière implique une mobilisation permanente des forces de l'ordre, des services de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires de la sécurité routière (associations d'usagers de la route, intervenants départementaux de sécurité routière, etc) qui s'exerce dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière.

La sécurité civile

Au titre de la prévention des crises et de la planification de la réponse de sécurité, les plans d'alerte et de vigilance météorologique, de gestion de la canicule et des transports (PGT) ainsi que le plan de secours aéronautique de l'aérodrome de Roanne ont été actualisés. L'activité de sécurité civile a sollicité les services de l'État à l'occasion de 21 alertes météo et de 64 interventions liées au déminage. Par ailleurs, afin de tester le dispositif ORSEC et la coordination des acteurs de sécurité civile, cinq exercices ont été organisés dont un de nuit "attentat/tuerie de masse" sur le campus de l'université Jean Monnet, mobilisant plus de 300 personnes.

En matière de plans communaux de sauvegarde (PCS), 98% des 98 communes du département qui ont l'obligation d'établir un PCS l'ont réalisé. Ce taux est le plus élevé de France.

La nouvelle réglementation concernant les drones est entrée en vigueur. Ces aéronefs télépilotés ne sont plus astreints qu'au régime déclaratif. Le nombre de déclarations de détention de ces engins est passé de 126 en 2016 à 252 en 2017, soit une augmentation de 100%.

685 établissements recevant du public ont été visités dans le cadre des visites périodiques. Au 31 décembre 2017, 90 établissements restaient sous avis défavorable, engageant la responsabilité des municipalités concernées et de l'État. Ces établissements constitueront une priorité d'action en 2018.

Sécurité alimentaire, sécurité sanitaire et protection du consommateur

La direction départementale de la protection des populations

(DDPP) a réalisé de multiples contrôles, visites, et parfois prélèvements suivis, le cas échéant, de mises en demeure, procès-verbaux, fermetures administratives dans les domaines suivants :

- ◆ Sécurité alimentaire : L'activité d'inspection dans les 6 abattoirs a augmenté de 3,8 % ; la Loire étant le premier département d'abattage de viande de boucherie du Sud-Est de la France avec une production annuelle de 84 497 tonnes. En 2017, une attention toute particulière a été portée à la salubrité des produits fermiers par la DDPP qui a géré par ailleurs 51 alertes sanitaires dont les crises nationales relatives au Fipronil et à la contamination de laits infantiles par des salmonelles.

- ◆ En matière sanitaire, la tuberculose bovine, la fièvre catarrhale ovine, la salmonellose et l'influenza aviaire sont restées au centre des préoccupations de la DDPP tout comme le risque "rage", en augmentation de 32 % du fait de l'introduction d'animaux de façon illégale ou non valablement vaccinés en provenance de pays non indemnes (pays de l'Est, Maghreb).

- ◆ Sécurité économique et protection du consommateur : Résultats de contrôles particulièrement ciblés, 70 % des 65 prélèvements de produits industriels effectués à l'occasion de 928 visites se sont révélés non conformes à la réglementation.

Poursuivre la sensibilisation des citoyens à la sécurité

Les rencontres de la sécurité, qui se sont déroulées le 11 octobre 2017, ont permis aux citoyens de côtoyer les acteurs de leur sécurité. L'objectif de ces rencontres est de favoriser le dialogue avec la population et de valoriser l'action et la complémentarité des acteurs de la sécurité intérieure (police, gendarmerie, sécurité civile, préfecture). Divers ateliers de prévention et des démonstrations ont rythmé la journée, sur les thèmes de la prévention et du secours routier, de la recherche de stupéfiants par la brigade canine, de la police technique et scientifique et de l'identification criminelle. Des sensibilisations "aux gestes qui sauvent" ont été dispensées à cette occasion par les associations de secourisme agréées et les sapeurs-pompiers de la Loire.

CHIFFRES CLÉS

66 500

€ de subvention au titre du plan départemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives

680

personnes (adultes et enfants) formés à l'occasion de 62 sessions "les gestes qui sauvent"

7 284

certificats à l'export délivrés

623 829

€ de subvention sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

126 279

dépistages d'alcoolémie dont 1 741 positifs

5 305

prélèvements effectués dans les établissements de la chaîne alimentaire dont 135 pour les produits fermiers

184 312

flashes de radars
106 341 flashes de radars fixes
66 293 flashes de radars mobiles ou embarqués
6 681 flashes de radars feux
4 997 flashes de radars de sécurisation de chantiers routiers

1 980

collégiens formés au secourisme

L'emploi et le développement économique



Malgré une amélioration sensible, la situation de l'emploi et celle des entreprises restent fragiles.

Soutenir l'emploi

L'évolution de l'emploi

Le taux de chômage est passé de 9,9% au 31 décembre 2016 à 8,6% au 31 décembre 2017.

Fin 2017, 37 720 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A, en diminution de 1,7 % par rapport à 2016. Cette baisse bénéficie plus aux hommes (-3,7%) qu'aux femmes (+0,5 %).

L'évolution est particulièrement favorable pour les jeunes de 16 à 25 ans (-6,7 %) dont -10,8 % pour les jeunes hommes et -2,1 % pour les jeunes femmes.

En revanche, la situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a continué de se dégrader (+4,5 %), et ce plus fortement qu'en 2016 (+1,7 %).

Le chômage de longue durée reste élevé dans la Loire (45,7% des demandeurs d'emploi en décembre 2017) et touche particulièrement le public le plus âgé.

Les mesures de soutien et d'accompagnement des demandeurs d'emploi

En direction des jeunes

890 jeunes en grande difficulté, soit 15,1 % de plus qu'en 2016, ont bénéficié d'un accompagnement "garantie jeunes" pendant un an.

273 contrats "emplois d'avenir" ont été conclus dans la Loire (dont 34% dans le secteur marchand). A partir du second semestre, seuls les renouvellements ont été possibles. En fin d'année 2017, 50% des jeunes concernés, à l'issue de 36 mois dans le dispositif, ont retrouvé un emploi.

Plus de 9,7 M € ont été consacrés par l'État à l'emploi des jeunes en 2017.

En direction des personnes éloignées de l'emploi

En dépit de l'inflexion notable du nombre de contrats aidés au second semestre, 3 075 contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et 261 contrats initiative emploi (CIE) ont été signés. Pour les CAE, 66 % des embauches ont concerné des demandeurs d'emploi de longue durée et 20 % des bénéficiaires du RSA. 62,5% des CIE ont porté sur des demandeurs d'emploi de longue durée.

Le financement de ces contrats par l'État a représenté plus de 20,2 M €.

6 900 615 € ont par ailleurs été consacrés par l'État au financement de l'insertion par l'activité économique (IAE), en faveur des 46 structures d'insertion dans le département. 1 320 demandeurs d'emploi parmi les plus en difficulté ont pu bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel et intégrer un parcours d'insertion.

En direction des seniors

1387 demandes d'aides à la signature de contrats de génération ont été enregistrées par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de janvier à octobre 2017.

En direction des personnes en situation de handicap

30 structures spécialisées (19 ESAT et 11 entreprises adaptées) permettent l'accueil de ces publics. Ces dernières ont bénéficié de 4,6 M € d'aides de la part de l'État.

En direction des entreprises pour favoriser l'emploi

L'aide à l'embauche dans les TPE et PME (moins de 250 salariés) s'élève à 4 000 € maximum pour 2 ans et pour un même salarié. Depuis la mise en place de ce dispositif en 2016, 19 672 demandes ont été enregistrées, représentant un engagement financier de 78 M €. Ces aides concernent, pour près de 80 % des entreprises de moins de 50 salariés, principalement les secteurs de l'hôtellerie-restauration, les transports et la construction.

Les services de l'État, et notamment la direction départementale des finances publiques, ont poursuivi en 2017 leur mobilisation sur le pacte de responsabilité et notamment son volet Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Depuis la mise en place de ce dispositif en 2013, le montant global et cumulé s'élève pour le département de la Loire à plus de 768 M € de crédit d'impôt.

Aides et suivi des entreprises

La situation économique du département s'est améliorée cette année encore, ainsi qu'en témoignent :

- ◆ La progression de 1,7 % du chiffre d'affaires des entreprises.
- ◆ La hausse de l'investissement.
- ◆ La dynamique observée dans l'intérim.
- ◆ La poursuite de la diminution des procédures collectives devant les tribunaux de commerce.

La reprise économique se confirme mais reste fragile d'où l'importance de poursuivre la mobilisation des outils et dispositifs destinés à favoriser l'aide aux entreprises en difficulté et l'appui au développement économique.

Le recours à l'activité partielle, qui consiste en la prise en charge par l'État d'une partie des coûts salariaux des entreprises en difficulté conjoncturelle, a été moindre qu'en 2016 (-43%) ce qui corrobore le constat d'une amélioration de la situation économique du département.

Plus de 1,8 M € (3 M € en 2016) ont ainsi été directement versés à ces entreprises, principalement issues de l'industrie manufacturière et de la construction et de moins de 50 salariés.

Garantir la revitalisation du territoire

22 conventions de revitalisation, à effet de mettre en œuvre des mesures en faveur du développement d'activités économiques et de créations d'emplois pour réduire l'impact des licenciements sur le territoire ont été suivies par les services de l'État. Elles représentent un objectif de 1 764 créations d'emplois.

Accompagnement du développement local

A l'initiative de la préfecture, le dispositif "Rédéco 42" a été créé en mars 2017. Ce réseau de développeurs économiques du département se réunit tous les mois pour répondre aux besoins des entreprises en assurant notamment une veille des 400 entreprises emblématiques du département, le signalement d'entreprises en difficultés et le suivi des projets de développement d'emploi en s'appuyant sur l'éco-système local.

Les instances départementales de suivi

◆ *La commission des chefs des services financiers (CCSF)* a réceptionné 29 nouveaux dossiers en 2017. 20 entreprises ont bénéficié d'un plan à durée moyenne de 19 mois. Au 31/12/2017, 20 sociétés (336 emplois) bénéficiaient d'un plan CCSF pour un montant de dettes publiques de 1 942 128 €.

◆ *La cellule opérationnelle de suivi (COS) et d'alerte précoce des entreprises en difficultés*, composée de l'ensemble des acteurs publics de l'économie et de l'emploi (Banque de France, DDFIP, URSSAF, DIRECCTE, commissaire régional au redressement productif...), a suivi 24 entreprises (2 711 salariés).

◆ *Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)* élargi, a permis aux représentants des réseaux bancaires et des acteurs économiques locaux d'effectuer à intervalle régulier un diagnostic précis de la situation économique départementale.

Soutenir et moderniser l'agriculture

L'agriculture a bénéficié comme chaque année d'un important soutien des aides directes de la politique agricole commune. Le total de ces aides s'est élevé à plus de 90 M € pour les 3 800 exploitations agricoles du département, confortant la trésorerie des exploitations et le revenu des agriculteurs.

De plus, 122 exploitations ont bénéficié d'aides européennes et nationales à la modernisation de leurs structures de production (bâtiments d'élevage, protection des vergers contre les aléas climatiques, ateliers de transformation...). L'attribution de plus de 6,6 M € d'aides pour la construction ou l'aménagement des bâtiments d'élevage est révélatrice du dynamisme pour l'investissement des exploitations agricoles. Enfin, 22 coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole ont été soutenues à hauteur de 2 M € pour l'acquisition de matériel ou la construction de bâtiments de stockage.

Autre indicateur du dynamisme de l'agriculture : le nombre d'installations de jeunes agriculteurs qui s'est élevé en 2017 à 81, soit une progression de 55 %. Une aide totale de près de 3 M € leur a été allouée pour faciliter le démarrage des projets.

Pour accompagner les exploitations agricoles, 250 000 € de prise en charge de coûts de restructuration bancaire ont permis aux agriculteurs d'aménager leurs prêts.

Calamités agricoles :

Le département a bénéficié de plusieurs reconnaissances à ce titre en 2017.

◆ Pour les **pertes de récoltes en miel**, dues aux intempéries de l'année 2016, les apiculteurs ont perçu en 2017 un premier acompte de 21 423 € d'indemnités. Le solde, 18 360€, a été versé en janvier 2018.

◆ Pour les **pertes de récoltes en herbe**, survenues en mai 2016 à la suite d'un orage de grêle dans les Monts du Forez, 180 000€ d'acompte d'indemnités ont été versés en 2017, pour un solde restant à verser de 50 000€.

◆ Enfin, des dossiers de reconnaissance au titre des calamités agricoles pour **le gel sur les fruits et les pépinières et pour la sécheresse sur prairies** ont été validés par le comité national de gestion des risques en agriculture en décembre 2017. Les arrêtés ministériels de reconnaissance sont intervenus en début d'année 2018. Une enveloppe de 1 895 598€ pour le gel et une autre de 8 631 592€ pour la sécheresse vont permettre d'indemniser les agriculteurs du département.

Cette sécheresse, intervenue en 2017, confirme la volonté des services de l'État d'accompagner les agriculteurs pour une meilleure gestion et valorisation de la ressource en eau dans le département.

CHIFFRES CLÉS

41.5

millions d'euros
d'aides de l'État
en faveur des
publics éloignés
de l'emploi

19 672

demandes d'aide
à l'embauche dans
les TPE et PME
depuis 2016

890

jeunes ont intégré
le dispositif
"Garantie Jeunes"

Renforcer la cohésion sociale

L'État a poursuivi son engagement et sa mobilisation en faveur de la cohésion sociale : accueil, hébergement et logement des populations les plus fragiles, politique de la ville et rénovation urbaine, appui à la vie associative, valorisation de l'engagement citoyen, promotion de la cohésion sociale par le sport et plus généralement lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale.

Politique de l'habitat et rénovation urbaine

Le soutien à la construction de logements neufs

Les organismes de logement social ont porté 35 projets de construction de logements neufs (ou d'acquisition améliorée) comportant en moyenne plus de 30 % de logements à faibles loyers, soit au total 516 logements nouveaux. L'État a accompagné cette production en apportant 1 M€ d'aides directes orientées uniquement sur les logements à faibles loyers et 20 M€ d'aides indirectes pour un montant de travaux de 69 M€. Cette offre répond par ailleurs aux principes de mixité sociale introduits par la loi SRU : près de 40 % de cette production s'est faite sur les communes déficitaires en logements sociaux.

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a introduit des assouplissements pour certaines communes SRU soumises à des obligations de rattrapage en prenant en compte la tension de la demande de logements sociaux. 7 communes restent soumises à ces obligations de rattrapage.

La rénovation des logements anciens

◆ Un enjeu de rénovation thermique du parc public de logements sociaux

L'effort de restructuration et de réhabilitation de ce parc, conduit par les bailleurs sociaux, a porté sur la rénovation thermique de leur patrimoine. Près de 5 000 logements ont été réhabilités de 2015 à 2017 avec de très bons niveaux de performance énergétique, dans le cadre de la convention PREH (plan de rénovation énergétique de l'habitat).

◆ Des efforts importants pour la rénovation énergétique du parc privé

En ce domaine, l'État a mobilisé les aides de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH), comme par exemple à Saint-Etienne pour le Forum de Montreynaud. Le montant de ces aides s'est élevé à plus de 9 M€ pour un montant de travaux de 19 M€. Elles ont permis d'accompagner plus particulièrement les ménages en situation de précarité énergétique (850 logements).

Mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain

Le protocole de préfiguration du deuxième programme de renouvellement urbain (ANRU II) mis en œuvre sur Saint-Étienne Métropole a été signé début 2017 par les différents partenaires concernés, dont l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), en présence du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce protocole concerne 2 quartiers

d'intérêt national (Tarentaise/Beaubrun et Montreynaud) et 4 quartiers d'intérêt régional (Cotonne/Montferré et quartiers Sud-Est pour Saint-Étienne et centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier). Chacun de ces quartiers a donné lieu à un important travail d'identification des actions à réaliser en matière de démolition de logements sociaux, de restructuration du parc existant, d'aménagements urbains... Ces actions seront reprises dans la convention opérationnelle de Saint-Étienne Métropole qui sera signée fin 2018 et lancera concrètement les opérations de renouvellement urbain pour les 10 prochaines années.

Politique d'attribution de logement social et mixité sociale

Attribution des logements sociaux pour les plus vulnérables

Malgré la baisse d'attribution de logements sociaux en 2017 (6 343 soit -7%), 1 886 ménages labellisés prioritaires (publics relevant du plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ont accédé au logement social, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2016. Ils représentent presque 30 % du total de ces attributions.

Parmi ces 1 886 attributions, on compte 13 attributions sur injonction DALO (droit au logement opposable) et 300 ménages prioritaires sortants des structures d'hébergement d'urgence, dont la moitié sont des réfugiés. Ont également été pris en compte les publics prioritaires relogés au titre de la prévention des expulsions locatives, de l'habitat indigne, ou encore des opérations de démolition/rénovation urbaine ainsi que les personnes victimes de violences conjugales. Le parc HLM a été mobilisé par 1 770 attributions sur ces 1 886, le solde ayant été assuré par le parc privé associatif conventionné.

Une attribution qui se veut garante de la mixité sociale

Fin 2017, une réflexion sur le déploiement des conventions intercommunales d'attribution a été engagée avec Saint-Étienne Métropole, Roannais Agglomération et Loire Forez Agglomération, pour tendre vers l'objectif de non concentration des publics les plus pauvres dans les quartiers politique de la ville (au moins 25 % d'attributions annuelles hors quartiers politique de la ville (QPV) pour le quartile des ménages les plus pauvres).

Cet objectif sera poursuivi en 2018.

Droit d'asile et accueil des réfugiés

Le gouvernement a réaffirmé, dans le cadre des traités européens, la tradition d'accueil de la France des personnes persécutées ou maltraitées dans leur pays d'origine et le devoir de notre pays de les intégrer dès lors qu'elles bénéficient d'une protection statutaire mais aussi la nécessité de respecter les accords européens (Dublin III) et d'éloigner les personnes déboutées.

Les demandeurs d'asile

L'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre de demandeurs d'asile (+57 %) soit 1 421 personnes qui se sont présentées au service de premier accueil des demandeurs d'asile (PADA).

Le nombre de déboutés est resté stable entre 2016 et 2017 (240 en 2017 contre 241 en 2016) mais a connu une progression importante en début d'année 2018 (141 pour janvier et février 2018).

En 2017, 95 personnes, dont 29 déboutés du droit d'asile, ont bénéficié de l'aide au retour. Au total, 148 personnes visées par une mesure d'éloignement ont effectivement quitté la France. Ce nombre s'élevait à 71 pour les 4 premiers mois de 2018.

Le parc d'hébergement (centres d'accueil des demandeurs d'asile -CADA- et hébergement d'urgence des demandeurs d'asile -HUDA-) a été adapté (+50 places) pour porter la capacité totale à 1 095 places afin de satisfaire au droit d'accueil des étrangers sollicitant la protection internationale.

L'accueil et l'hébergement des migrants en provenance d'Ile-de-France/Calais en centre d'accueil et d'orientation (CAO), entamé à la fin de l'année 2016, s'est poursuivi mais le centre d'accueil et d'orientation de Valfleury (35 places) et celui de Saint Denis de Cabanne (80 places) ont été fermés en avril 2017, conformément aux engagements pris au moment de leur ouverture en octobre 2016. 85 places de CAO subsistent et sont ainsi réparties à proximité des HUDA/CADA.

Le fonctionnement des 1 095 places HUDA/CADA, des 85 places de CAO et des actions d'insertion a représenté 7,3 M€ en 2017 (6,3 M€ en 2016) pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile ainsi que des migrants en provenance d'Ile-de-France/Calais.

Les réfugiés

282 réfugiés statutaires, majoritairement syriens, ont été accueillis dans la Loire depuis octobre 2015 dans le cadre des accords européens, dont 160 en 2017 en logement accompagné, avec ouverture des droits, cours de français, contrat d'intégration républicaine et formation professionnelle.

Des actions spécifiques d'intégration ont été mises en place en 2017 : parrainage citoyen pour les moins de 25 ans, outils d'alphabétisation avec diffusion d'outils numériques, livrets d'accueil bilingues et cours intensifs de français langue étrangère (FLE) avec le CILEC (centre international de langue et de civilisation).

Hébergement d'urgence et plan grand froid

La Loire comptait en 2017 près de 700 places d'hébergement d'urgence.

Au titre de la période hivernale, un dispositif supplémentaire est mis en œuvre afin de mettre à l'abri, sans condition, toutes les personnes à la rue en raison de leur vulnérabilité durant l'hiver. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver 2016-2017, 327 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes de novembre à mai permettant une mise à l'abri de 882 personnes.

Pour l'hiver 2017-2018, 426 places ont été ouvertes, de façon progressive de novembre à janvier. Leur fermeture est intervenue en avril 2018.

Des renforts ont été déployés pour assurer d'une part, une plus grande amplitude d'ouverture des accueils de jour à Saint-Étienne et Roanne, et d'autre part des moyens de vigilance (n° d'urgence 115-SIAO, augmentation du nombre de maraudes effectuées par les équipes du SAMU social).

Politique de la ville

L'État a apporté en 2017 aux 3 contrats de villes signés avec Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération et Saint-Étienne Métropole (au total 19 quartiers et 45 000 personnes y résidant) près de 1,9 M€ et soutenu ainsi près de 400 projets. Un fonds de participation des habitants, de 50 000 €, a notamment été créé pour soutenir 14 projets dont 11 portés par un collectif d'habitants et 3 émanant des 14 conseils citoyens (13 conseils à Saint-Étienne Métropole et 1 à Loire-Forez Agglomération).

24 postes d'adultes relais ont été déployés dans les quartiers pour des missions de contact et de médiation avec les habitants.

◆ Les axes d'intervention prioritaires retenus les années précédentes ont été maintenus :

- renforcer la présence des adultes et du lien social dans les quartiers,
- construire une solution pour chaque jeune en difficulté (accompagnements personnalisés, programme réussite éducative, école de la deuxième chance, renforcer la place accordée à la parentalité),
- accélérer la dynamique du renouvellement urbain,
- prévenir la radicalisation.

◆ Un axe fort autour de la "laïcité et des valeurs de la République" a été développé. Depuis 2017, chaque contrat de ville comporte désormais une annexe sur ce sujet. Des formations spécifiques de 2,5 jours sur ce thème, en direction de 250 professionnels et bénévoles, ont été menées. Par ailleurs, 200 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre la radicalisation lors de la rencontre des acteurs du contrat de ville de Saint-Étienne Métropole.

◆ Enfin, les dispositifs de réussite éducative ont été développés en 2017, à Saint-Chamond et à La Ricamarie, s'ajoutant à ceux de Roanne, Saint-Étienne et du Chambon Feugerolles. 650 000 € y ont été consacrés pour renforcer l'accompagnement individualisé des jeunes dans ce cadre.

Citoyenneté, lutte contre les discriminations, valeurs de la République

Engagement des jeunes

Le dispositif «Service Civique» permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans un projet collectif en réalisant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois. Depuis son lancement, près de 3 000 volontaires, dont 51,7 % de filles, ont accompli une mission dans la Loire. En 2017, 753 jeunes sont entrés dans ce dispositif. Quelques 400 missions leur ont été proposées, portées par 130 structures locales (associations, collectivités, services de l'État, établissements de santé), ainsi que 200 missions d'organismes nationaux (fédérations sportives, d'éducation populaire, environnementales...). Près d'1,9 M€ a été engagé sur ce dispositif.

Vie associative et citoyenneté

La DDCS poursuit la promotion de la vie associative, en participant aux dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. 38 postes FONJEP (pour 29 équivalents temps plein) financés par l'État, soit 203 000 €, permettent de soutenir le tissu associatif.

Un soutien total de 45 000 € a été apporté à 14 projets dans le cadre du fonds de développement de la vie associative et un autre de 112 000 € en direction de 20 projets au titre des actions d'éducation populaire.

L'égalité femmes/hommes

170 000 € ont été accordés par l'État aux associations référentes pour l'accès aux droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En ce domaine, des temps forts ont marqué l'année 2017 :

- ◆ Un protocole de prise en charge a été élaboré par les professionnels de péri-natalité (Réseau ELENA) et la délégation aux droits des femmes et à l'égalité afin de mieux diagnostiquer et accompagner les victimes de violences conjugales.

- ◆ Le 25 novembre 2017, une convention a été signée avec les sociétés de taxi ligériennes et le 115 pour permettre la mise en sécurité des victimes de violences conjugales. A cette occasion, deux clips de sensibilisation aux violences faites aux femmes ont été présentés officiellement en préfecture.

- ◆ 500 élèves ont été sensibilisés à la mixité des métiers lors des semaines de l'égalité.

La cohésion sociale par le sport

A cet effet 1,2 M€ du centre national de développement du sport (CNDS) a été consacré au soutien de 223 structures (clubs et comités). 61 emplois et 43 contrats d'apprentissage ont été co-financés dans les associations sportives.

Le soutien à l'investissement pour les équipements liés à la pratique sportive a représenté près de 2 M€ financés via le CNDS (293 400 €), la DETR (985 384 €) et le FSIL (708 234 €).

CHIFFRES CLÉS

516

logements locatifs sociaux agréés pour 1 M€ d'aides directes

1 248

logements privés aidés par l'ANAH pour 9 M€ d'aides

400

projets financés par l'État en faveur des 19 territoires prioritaires de la politique de la ville

753

nouveaux volontaires accueillis en service civique

90 000

enfants accueillis en accueils collectifs de mineurs

75

contrôles de lieux d'accueil pour mineurs

45

établissements d'activités physiques et sportives contrôlés (stands de tir, salles de musculation et de remise en forme, sports de combat, baignades, parcours acrobatiques en hauteur)

Aménager et développer durablement le territoire

Promouvoir un urbanisme maîtrisé et vertueux

L'évolution des SCOT

Le nouveau découpage territorial a donné lieu à une modification des périmètres de SCOT conduisant à une extension du périmètre du SCOT Sud Loire. Celui-ci comprend désormais les territoires de Saint-Étienne-Métropole, de Loire Forez Agglomération, de la communauté de communes des Monts du Pilat et de la communauté de communes de Forez Est, ce qui représente une population totale de 600 572 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le principe d'urbanisation limitée a été étendu à l'ensemble des communes non couvertes par un SCOT opposable. Ce dispositif a concerné, entre autres, un grand nombre de communes de l'ex-SCOT Loire-Centre et de l'ex-communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château qui ont vu, par ailleurs, leur POS devenir caduc le 27 mars 2017. Pour ces communes, les dérogations sont désormais délivrées par le préfet.

Les documents d'urbanisme

L'État s'assure de la cohérence des projets de documents d'urbanisme (PLUi, PLU...) avec les politiques publiques relatives à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à la transition énergétique, à la prévention des risques... A ce titre, en 2017, la DDT a produit 8 porter-à-connaissance (PAC) et 25 avis de l'État.

Le travail de mise à jour de la charte du foncier agricole s'est poursuivi en 2017 en lien avec la chambre d'agriculture et le conseil départemental.

L'urbanisme commercial

En matière d'urbanisme commercial, 9 dossiers concernant des projets d'aménagement commercial ont été déposés et enregistrés au titre de la loi du 18 juin 2014 dite loi Pinel. A ce titre, la première pierre d'un imposant projet de l'agglomération stéphanoise, l'ensemble commercial STEEL, situé ZAC Pont de l'Âne-Monthieu sur les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Étienne, a été posée le 27 septembre 2017. La surface de vente totale, qui représente plus de 52 000 m², avait été autorisée par la commission départementale d'aménagement commercial en octobre 2016. Le futur pôle commercial sera doté, à terme, de 9 restaurants et d'un hôtel, d'une zone de sports en plein air, de 37 000 m² d'espaces verts, d'un miroir d'eau... Il permettra notamment de transformer une immense friche industrielle en bordure d'autoroute et de redynamiser l'entrée de ville.

La protection du patrimoine

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine participe à l'aménagement et au développement durable par ses missions de contrôle, conseil et conservation sur l'architecture, l'urbanisme, les sites, les monuments historiques et les espaces protégés. A ce titre, elle a rendu 3 061 avis dont 2 014 déclarations préalables, 715 permis de construire, 178 autorisations préalables - publicité enseignes, 64 permis de démolir, 51 certificats d'urbanisme, 31 permis d'aménager et 8 autorisations sur monuments historiques classés.

Au titre de la protection des monuments historiques, 16 opérations ont été subventionnées par le ministère de la culture pour un total de 439 684 €.

Les travaux de réfection des gradins et vestiaires du stade Le Corbusier à Firminy sont en voie d'achèvement. La rénovation de la piste et de la grande pelouse est prévue en 2019-2020.

Développer et entretenir les infrastructures

La mise à 2x2 voies de la RN 82 Neulise-Balbigny

Ce chantier de 4,5 km et de 55 millions d'euros, commencé en 2016, entre dans sa phase terminale. L'année 2017 a été consacrée à l'achèvement de la construction des 6 ouvrages d'art, des travaux d'assainissement et à la mise en œuvre des enrobés. Divers travaux restent à réaliser en 2018 tels que les marquages au sol, la pose de la signalisation, les glissières de sécurité, les murs anti-bruit, le raccordement nord, les aménagements paysagers et les clôtures, pour une mise en service prévue au début de l'été, après l'audit de sécurité et en fonction des aléas climatiques.

Autres chantiers : la RN88 Viaduc de La Ricamarie et l'A47

Après les travaux sur les piles effectués en 2016, la 2^{ème} phase des travaux a porté sur la rénovation du viaduc dans le sens "Saint-Étienne - Le Puy", le sens contraire devant constituer la 3^{ème} et dernière phase à réaliser en 2018. Le coût de ces travaux est estimé à 4 M€.

Des travaux sur le terre-plein central de l'A47 ont été réalisés en 2017 sur 3,5 km pour un montant d'environ 4 M€.

Vivre et travailler dans un environnement préservé

Gérer la ressource "eau"

Le département est contraint par sa faible disponibilité de la ressource en eau, tant pour les besoins d'alimentation en eau potable des territoires que pour les besoins agricoles d'irrigation et d'abreuvement. La sécheresse importante et longue de l'été

2017 a confirmé cette sensibilité. Elle a mis en évidence la nécessité d'entreprendre des actions pour améliorer la gestion quantitative de l'eau.

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des travaux de réflexion et d'identification de solutions en matière d'alimentation en eau potable. Pour ce qui concerne les besoins agricoles, il s'agira de mettre en application les principes du protocole départemental pour la réalisation de retenues de stockage, signé en mars 2017.

Maîtriser les pollutions

D'importantes actions ont été menées en 2017 pour la maîtrise des pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires). Des actions ont été menées en parallèle pour la maîtrise des pollutions ponctuelles issues des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines. Elles seront amplifiées en 2018 pour tenir compte du contentieux, ouvert par la Commission européenne envers la France pour non respect de la directive Eaux Résiduaires Urbaines par les systèmes d'assainissement non conformes, qui concerne 7 collectivités dans le département.

Les collectivités, dotées d'un système non conforme ou susceptible de le devenir, ont ainsi été avisées de la mise en place d'actions de limitation de leur urbanisation (avis défavorables sur les actes d'urbanisme et contrôle de légalité des actes émis) et d'une possible action récursoire en cas de condamnation financière de l'État français par l'Europe.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

En 2017, la création de l'unité interdépartementale Loire-Haute-Loire s'est concrétisée par la mutualisation de l'inspection des sites à fort enjeux des deux départements ; le site de Saint-Étienne prenant en charge ceux nécessitant une spécialisation technique et réglementaire particulière. Le bilan chiffré de l'activité de l'inspection traduit l'évolution économique des deux départements et la mise en application de règlements et directives européens traduits dans le droit national.

35 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (nouveaux sites ou modifications substantielles) ont fait l'objet d'une instruction. 23 arrêtés préfectoraux ont réglementé ces nouvelles activités. 84 dossiers, d'importance moindre, ont donné lieu à instruction pour prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires qui renforcent ou aménagent les conditions des autorisations en cours. Un nombre significatif de décisions ont concerné la conclusion de la démarche «recherche de substances dangereuses dans l'eau», renforçant les exigences de qualité des rejets aqueux des sites industriels pour atteindre un bon état des masses d'eau à horizon 2021.

239 visites d'inspection de sites industriels ont été réalisées, donnant parfois lieu à des suites administratives et/ou judiciaires contraignantes pour les sites exploités irrégulièrement. L'inspection a, en outre, contrôlé et validé les déclarations annuelles des émissions polluantes des 175 sites soumis à auto-surveillance eau, air et déchets. Une quarantaine de contrôles inopinés sur les rejets

atmosphériques, aqueux et sur les concentrations en légionelles de tours de refroidissement ont également été prescrits et instruits. 35 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, parfois suivis de mesures coercitives (amendes, astreintes, consignations de somme) et 6 procès-verbaux de délits ont été établis. A titre d'exemple a été prononcé l'arrêt définitif des activités illégales d'une société spécialisée dans les feux d'artifice de divertissement qui exploitait sans autorisation un lieu de stockage, en dépit des risques élevés tant en matière de sécurité que de sûreté qu'une telle activité requiert.

L'inspection a procédé à deux contrôles spécifiques de retour d'expérience sur des accidents récents survenus dans deux entreprises pour constater les dispositions prises pour en éviter le renouvellement (séparation de canalisations transportant des substances incompatibles, arrêt définitif d'un équipement ne permettant pas de garantir la maîtrise du risque incendie/émission de substances toxiques).

Autres sujets de mobilisation des services de l'État

En matière de qualité de l'air, l'arrêté préfectoral «gestion des pics de pollution» instaure depuis le 30 octobre 2017, une procédure d'information-recommandation et d'alerte du public, qui vise à limiter l'émission de polluants dans l'atmosphère en cas d'épisodes de pollution et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement.

Dans le cadre du contentieux européen sur les dépassements d'émissions de poussières et oxydes d'azote poussière et à effet de réduire sur le court-moyen terme ces émissions sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de Saint-Étienne, des travaux ont été conduits avec le concours des collectivités, notamment Saint-Étienne Métropole. Ils verront leur concrétisation sur les 2 ou 3 prochains exercices.

En matière de gestion de déchets, la procédure d'autorisation de poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Roche La Molière, conduite en 2017, dans le respect du cadre fixé par la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte a été finalisée par arrêté préfectoral du 23 février 2018. La DREAL a encadré et contrôlé les travaux de dépollution de sites et sols pollués : ceux relatifs à la ZAC du Pont de l'Âne afin de rendre le site compatible avec le projet de pôle commercial et de loisirs STEEL et ceux du site «Loire Hydro» situé dans le quartier de Bellevue à Saint-Étienne sur lequel est projeté la réalisation de la Cité des Aînés comprenant la construction d'un EHPAD de 159 lits, d'une résidence autonomie de 35 logements et d'une résidence de 12 logements adaptés.

S'adapter aux changements climatiques

Le déploiement d'une réponse globale et concertée aux enjeux de la transition énergétique

Les services de l'État se sont impliqués dans le cadre du comité départemental pour la transition énergétique, instance qui accompagne le déploiement de ces politiques au sein de 4 comités techniques thématiques :

◆ **Le comité performance énergétique des bâtiments et logements**, chargé de la mise en œuvre du plan national de rénovation des bâtiments, du renforcement des performances énergétiques des logements, de la promotion des bâtiments à énergie positive et du déploiement des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat.

◆ **Le comité planification territoriale** pour l'accompagnement du lancement des plans climat air énergie territoriaux et la déclinaison des actions des territoires à énergie positive.

◆ **Le comité de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire** pour les échanges d'expériences entre les porteurs de projets et leur confrontation aux réflexions globales de planification des collectivités territoriales.

◆ **Le comité de développement des énergies renouvelables** sur le partage des projets en émergence et l'identification des difficultés à lever.

La DDT assure l'animation de ces comités : elle les réunit en tant que de besoin avec une géométrie variable selon les sujets à traiter. La DDT invite les acteurs et experts concernés pour que ces comités constituent un lieu d'information, de partage d'expériences, d'échanges et de débats.

Parallèlement à ces actions, les services départementaux de l'État ont œuvré auprès des collectivités pour construire les stratégies des plans climats air énergie et prendre en compte ces enjeux dans les documents de planification urbaine et les projets d'envergure.

La prise en compte des risques

◆ Inondations

Au terme de l'année 2017, 3 documents de prévention du risque inondation ont été finalisés et approuvés : le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Gier et les programmes

d'action de prévention des inondations (PAPI) de l'Ondaine et du Gier. Concernant le Furan, un PAPI complet est en cours d'élaboration, avec un objectif de passage en commission mixte inondation début 2019.

◆ Barrages

Le programme d'actions relatif aux barrages s'est poursuivi en 2017. Des conclusions provisoires ont été rendues en octobre pour la revue de sûreté du barrage du Gouffre d'Enfer (études techniques complètes, géotechniques et de stabilité). L'avis définitif a été formalisé le 20 février 2018.

Afin d'organiser les secours en cas de rupture du barrage de Villerest, le comité de pilotage et les groupes de travail chargés de l'élaboration du PPRi ont rendu leurs conclusions. La rédaction du plan sera achevée d'ici la fin 2018.

◆ Risques miniers

Après l'approbation du plan de prévention des risques miniers (PPRM) de la périphérie Nord et Est de Saint-Étienne fin 2016, les phases d'information du public se sont poursuivies en 2017 pour les PPRM de la ville de Saint-Étienne et de la vallée de l'Ondaine avec la tenue de réunions publiques précédées d'expositions ouvertes au public dans chaque mairie concernée. Les consultations officielles des collectivités et organismes concernés ont suivi au premier trimestre 2017.

Le PPRM de Saint-Étienne a été soumis à enquête publique à l'automne 2017. Il a été approuvé le 5 février 2018 et est opposable depuis le 15 février 2018.

Le PPRM de la vallée de l'Ondaine a été soumis à enquête publique début 2018.

Pour le PPRM de la vallée du Gier, la phase de concertation sur les enjeux et le règlement/zonage s'est déroulée en 2017 avec 22 réunions organisées avec les communes concernées. Une réunion publique est prévue en mai 2018.

ACTION MARQUANTE

L'autorisation environnementale unique

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 et destinée à simplifier la vie des porteurs de projets en facilitant l'instruction de leurs dossiers, l'autorisation environnementale unique regroupe en une seule

instruction et un acte administratif unique l'ensemble des autorisations délivrées par les services de l'État pour un projet donné.

Il s'agit d'une simplification importante pour les porteurs de projets, installations, ouvrages ou travaux qui vise à accélérer

l'instruction des dossiers antérieurement soumis à une procédure d'autorisation au titre des réglementations des ICPE ou de la loi sur l'eau (IOTA) ou à d'autres procédures (espèces protégées, sites classés, réserves naturelles, défrichement...).

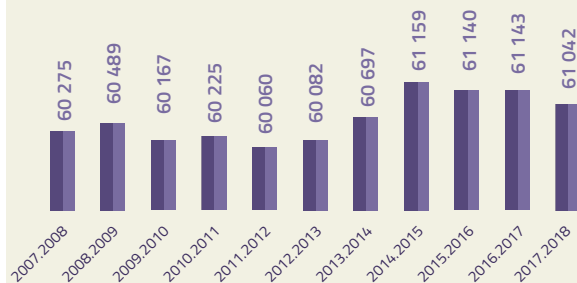
Organiser l'offre éducative



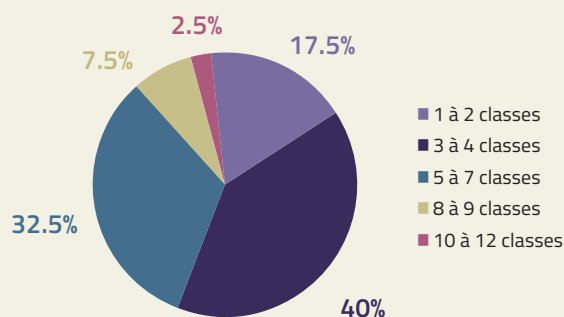
L'organisation scolaire

Les effectifs du département sont globalement stables. En revanche, la mobilité de la population sur le territoire oblige à penser autrement l'école, son organisation et son implantation.

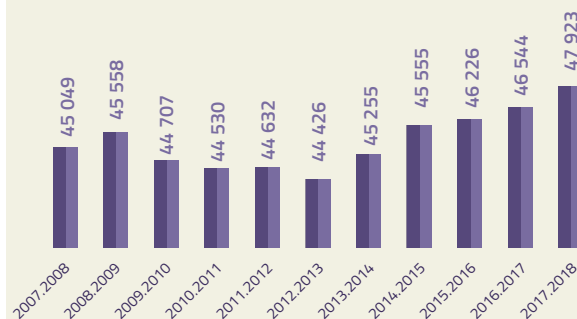
Evolution du nombre d'enfants dans le 1^{er} degré depuis 2007



Ecole en regroupement pédagogique intercommunal par nombre de classes



Evolution d'élèves dans les collèges et les lycées depuis 2007



CP 100% réussite et priorité aux fondamentaux

Dès le mois de juin 2017, la Loire a mis en place le dispositif CP à 12 dans 38 classes des écoles en éducation prioritaire renforcée. Avec ce dispositif, les enseignants travaillent avec des effectifs très réduits. Les villes de Saint-Etienne, Saint-Chamond et La Ricamarie ont été mobilisées dès 2017. Roanne, le Chambon-Feugerolles s'ajouteront à cette liste en 2018.

Le partenariat avec les municipalités est la clé de voûte de la réussite de ce dispositif. Il a permis une installation rapide des classes pour être opérationnelles dès septembre 2017. La généralisation de cette mesure aux CP et CE1 de l'éducation prioritaire en 2018 et 2019 oblige à la mobilisation de toutes les ressources disponibles et à concevoir différemment l'accueil de classes supplémentaires pour tenir compte des contraintes locales.

Ce dispositif s'inscrit plus largement dans la volonté de recentrer l'enseignement conduit dans les 492 écoles primaires ligériennes sur les priorités « lire, écrire, compter et respecter autrui ». L'école maternelle contribue grandement à l'acquisition des premiers gestes de l'élève, au développement du vocabulaire et à la structuration de la langue, bases essentielles d'une scolarité réussie en CP.

Ainsi, les écoles de la Loire se mobilisent-t-elles pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années de la scolarité et soutenir les élèves les plus fragiles.

Devoirs faits

Les leçons et devoirs donnés aux élèves sont très importants pour la réussite de leur scolarité. Ils sont source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Avec le dispositif « devoirs faits » créé dans les 50 collèges de la Loire, les élèves bénéficient d'une aide appropriée à l'accomplissement des tâches demandées par leurs professeurs afin de rentrer chez eux, leur travail fait.

Plus de 5 000 jeunes se sont déjà inscrits dans cet accompagnement et plus de 12 000 heures ont été attribuées aux établissements pour que les professeurs et les assistants d'éducation aident les collégiens à réaliser leur travail.

CHIFFRES CLÉS

21

Décrocheurs scolaires ont repris une formation dans l'éducation nationale grâce aux réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) : 160 missions de lutte contre le décrochage scolaire – 25 parcours aménagés de formation initiale – 30 droits au retour en formation initiale.

580

492 écoles publiques et 88 établissements du 2nd degré public dans la Loire.

Effectifs des élèves et étudiants à la rentrée 2017 dans la Loire

	Public		Privé sous contrat		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
1 ^{er} degré	61 143	61 042	17 042	17 217	78 185	78 259
2 nd degré	47 419	45 243	18 297	18 533	65 716	63 776

Résultats des examens 2017 dans la Loire

SESSION 2017	DNB	BEP	CAP	BAC PROFESSIONNEL	BAC TECHNOLOGIQUE	BAC GÉNÉRAL	BTS
Candidats admis	7 338	1 613	2 370	1 890	1 418	3 507	1 219
% réussite	89,8%	85,2%	84,7%	84,2%	88,8%	90,4%	77,8%

Effectifs des enseignants à la rentrée 2017 dans la Loire

	Public		Privé sous contrat		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
1 ^{er} degré	3 510	3 653	833	781	4 343	4 434
2 nd degré	4 058	4 016	1 557	1 686	5 615	5 702

Effectifs des élèves à la rentrée 2017 - MFR et Lycées agricoles de la Loire

MFR Loire	1 173
Lycées agricoles	1 255

Année universitaire 2017-2018

Effectifs Université Jean Monnet Saint-Étienne

Nombre d'enseignants et enseignants chercheurs

Nombre d'étudiants

Enseignants du second degré : 159
Enseignants chercheurs : 486
(au 1^{er} janvier 2018)

19 450
(remontée ministère – 15 janvier 2018)

Une administration qui se modernise et se dématérialise



Le gouvernement a souhaité, et c'était un des objectifs du plan préfecture nouvelle génération, faciliter les démarches des usagers par la généralisation des télé-procédures et la réorganisation importante des modalités de délivrance des titres via les mairies partenaires et les tiers de confiance que sont les professionnels de l'éducation routière et du secteur automobile et surtout via la création de plateformes d'instruction avec, parallèlement, un renforcement de la lutte contre la fraude documentaire.

Par ailleurs, les effectifs ainsi rendus disponibles ont été redéployés pour renforcer quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures : la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, et enfin la coordination territoriale des politiques publiques.

La poursuite des mesures de dématérialisation des procédures

En direction des particuliers

◆ Cartes nationales d'identité et passeports :

La réforme de la délivrance des titres (cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et cartes grises) s'est traduite par la mise en place, sur le territoire national, de 47 plateformes d'instruction dénommées Centres d'Expertises et de Ressources Titres (CERT), dont une à Saint-Étienne qui a la particularité d'être interdépartementale avec la Haute-Loire.

Le CERT 42, doté de 45 agents, a démarré son activité le 21 mars 2017. Il traite, avec la structure du Puy-en-Velay (23 agents), l'ensemble des cartes nationales d'identité et passeports de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Outre l'instruction des dossiers courants, le CERT 42 est spécifiquement chargé des relations avec les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil (267 mairies équipées au 31 décembre 2017 – 292 seront équipées à échéance du premier semestre 2018), de l'instruction des dossiers complexes et de l'enregistrement des déclarations de perte et de vol des titres. Le CERT 43 est en charge, pour sa part, en plus des dossiers courants, du traitement des réquisitions administratives ou judiciaires.

Du 21 mars au 31 décembre 2017, le CERT 42/43 a traité 696 428 demandes de titres et délivré 678 156 titres dont 357 201 cartes nationales d'identité et 320 955 passeports. Le délai de délivrance des titres s'est élevé en moyenne sur l'année 2017 à 15 jours (27 jours en juillet, en pic d'activité). Le CERT 42/43, avec près d'un million de titres instruits sur 12 mois depuis sa création, est le plus gros CERT de France.

◆ Cartes grises et permis de conduire :

Les guichets des cartes grises et permis de conduire de la préfecture et des sous-préfectures ont cédé la place aux télé-procédures le 2 novembre 2017, réalisées soit directement par les usagers eux-mêmes, soit par des tiers de confiance auto-écoles ou garages selon les procédures.

Pour les usagers dépourvus d'accès internet ou ayant du mal

à maîtriser ces technologies, des points numériques avec un accompagnement ont été mis en place à la préfecture, dans chaque sous-préfecture et dans certaines mairies. Les points numériques et l'assistance des services civiques qui les mettent en œuvre se sont avérés d'autant plus utiles que dans les premiers mois les applications informatiques ont connu quelques difficultés.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} décembre 2017, un point numérique est à la disposition du public en préfecture, dans le bâtiment de la Loire républicaine, pour la consultation des dossiers d'enquête publique qui relèvent du code de l'environnement.

◆ Impôt sur les revenus :

L'administration fiscale poursuit le développement d'une relation dématérialisée avec les usagers avec la souscription en ligne de la déclaration annuelle des revenus, désormais obligatoire à compter de 2017 pour les revenus supérieurs à 28 000 € et la dématérialisation des paiements supérieurs à 2 000 €, plafond porté à 1 000 € depuis le 1^{er} janvier 2018. Les premiers travaux préparatoires à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ont été conduits par la DDFIP. Cette réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

En direction des professionnels

En matière cadastrale, les travaux liés à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, prévus par la loi du 29 décembre 2010, se sont achevés en 2017. Ils ont porté sur 38 000 locaux dans la Loire.

Par ailleurs la DDFIP de la Loire et l'ordre des géomètres experts ont convenu d'un partenariat portant sur la dématérialisation des documents d'arpentage, formalisé par une convention signée le 9 décembre 2016.

300 000 documents ont ainsi pu être numérisés en 2017.

Enfin, la dématérialisation des actes notariés, prévue par le décret du 4 mai 2017, impose aux notaires la dématérialisation, à compter du 1^{er} janvier 2018, de leurs échanges avec les services chargés de la publicité foncière. A ce titre, en

2017, les services départementaux des finances publiques ont mené un important travail avec la chambre départementale des notaires qui a abouti à la dématérialisation de 82 % des actes.

En direction des collectivités territoriales et des établissements publics

La DDFIP a poursuivi l'accompagnement des collectivités et des établissements publics locaux vers la dématérialisation de bout en bout de la chaîne comptable avec la dématérialisation des pièces de dépenses dans les collectivités à enjeux relevant de la loi NOTRe, la signature électronique de bordereaux à échéance du 1^{er} janvier 2019 et la préparation à la réception des factures électroniques des grandes entreprises.

La télétransmission des actes des collectivités soumis au contrôle de légalité est un des points forts de la préfecture. L'État déploie parallèlement la dématérialisation de la chaîne budgétaire locale à effet de la télétransmission par les collectivités de la totalité de leurs documents budgétaires. 60% des communes du département ont opté en 2017 pour ce procédé.

La dématérialisation concerne également les élections. Lors des élections législatives, 53,8 % des bureaux de vote du département ont ainsi transmis leurs résultats par voie électronique. La réception, en 2017, des listes électorales dématérialisées de la totalité des communes de la Loire permet la constitution du répertoire électoral unique qui sera accessible par internet en 2019. Il permettra à tout électeur de vérifier son inscription sur les listes électorales et connaître son bureau de vote.

La commande publique est l'un des champs privilégiés d'expérimentation de la dématérialisation des échanges entre acteurs publics et privés et de l'utilisation des procédés de signature électronique, en suivant l'exemple déjà avancé de la facturation électronique. Des travaux relatifs à la création d'une norme informatique dénommée "PES marché" (protocole d'échange standard) pour le secteur public local sont conduits par la DGFIP. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2018, ce nouveau flux satisfera trois objectifs en matière de commande publique : l'ouverture des données essentielles de passation des marchés publics sur les profils d'acheteurs (Open data), l'automatisation de l'alimentation de l'observatoire économique de la commande publique (pour répondre aux obligations de recensement) et la dématérialisation de la transmission des données de marchés aux comptables publics afin d'en suivre l'exécution.

Organisation de la lutte contre la fraude documentaire

La lutte contre la fraude documentaire constitue l'une des quatre missions prioritaires du plan préfecture nouvelle génération.

Depuis le 1^{er} mars, un référent fraude départemental est chargé du pilotage de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité sur les titres régaliens (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises, permis de conduire...). Par ailleurs, une cellule fraude a été mise en place dans

chaque CERT. Les acteurs de ce réseau bénéficient du concours des experts en la matière de la direction zonale de la police aux frontières (DZPAF).

Cette action est en outre renforcée par la mise en oeuvre de contrôles concertés par les administrations membres du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Dans la Loire, 172 cas de fraude ont été identifiés en 2017 dont 104 pour les CNI-passeports et 100 agents de mairie ont été formés à la lutte contre la fraude documentaire.

Les missions départementales des sous-préfets et des sous-préfectures

◆ Le sous-préfet de Montbrison s'est vu confier la compétence départementale «ruralité». Il est ainsi devenu l'interlocuteur privilégié des élus de l'ensemble du département en matière de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

La sous-préfecture, quant à elle, assure désormais l'instruction des manifestations sportives de l'ensemble du département. Une plateforme informatique, s'inscrivant dans la nouvelle réglementation tendant à simplifier les procédures, développée par la direction départementale de la cohésion sociale, facilite le traitement des dossiers. Elle permet aux organisateurs de déposer leur dossier de manière dématérialisée et aux mairies et services instructeurs d'émettre directement leur avis et de pouvoir suivre en temps réel le déroulement de la procédure.

En 2017, 646 dossiers de manifestations sportives ont été instruits dont 224 pour l'arrondissement de Saint-Étienne, 204 pour celui de Roanne et 218 pour l'arrondissement de Montbrison.

◆ Le sous-préfet de Roanne, pour sa part, a été investi du pilotage départemental de la mission «gens du voyage». L'élaboration du nouveau schéma départemental, qui tiendra compte du nouveau contexte intercommunal et intégrera une nouvelle composante relative à la sédentarisation, sera achevée en 2018.

Il assure également l'animation du groupe départemental en charge de la création de réserves en eau pour l'agriculture.

La rationalisation de l'immobilier de l'État a été poursuivie en 2017

Le responsable de la politique immobilière de l'État, placé auprès du DDFIP, apporte son appui aux services préfectoraux pour la mise en oeuvre du schéma directeur immobilier régional (SDIR). Ce schéma a pour objectif de rationaliser les implantations immobilières de l'État.

Décliné au niveau départemental, le SDIR a donné lieu en 2017 à l'élaboration d'une stratégie départementale à partir d'un diagnostic du parc immobilier occupé par les services de l'État, pour rationaliser l'occupation des surfaces et valoriser les bâtiments inoccupés ou sous occupés tout en veillant aux conditions de travail des agents.

Les relations avec les collectivités territoriales

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et l'accès de "Saint-Étienne Métropole" au statut de métropole

◆ La réforme de la carte intercommunale du département appliquée au 1^{er} janvier 2017 a mobilisé durablement les services de l'État. Elle a conduit à la dissolution et la liquidation des anciennes structures, engendrant un impact sur les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Certaines opérations se sont révélées plus complexes que prévu et il a fallu nommer un liquidateur pour solder les comptes de la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier. Passée de 17 à 10 établissements publics de coopération intercommunale, la carte intercommunale a fait depuis l'objet de nouvelles évolutions.

Les communes de Chatelus, Chevières, Grammond, Maringes, Saint-Denis sur Coise, Viricelles et Virigneux ont quitté la communauté de communes de Forez Est pour rejoindre la communauté de communes des Monts du Lyonnais (Rhône) à compter du 1^{er} janvier 2018.

◆ Par décret du 1^{er} septembre 2017, la communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole a accédé au statut de métropole, à effet du 1^{er} janvier 2018, intégrant ainsi le cercle des 22 grandes métropoles françaises.

Deuxième métropole de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Étienne Métropole, constituée en 1995 sous forme de communauté de communes regroupant 22 communes, est désormais forte de 53 collectivités territoriales, avec un statut de métropole qui permet à l'agglomération stéphanoise d'exercer un plus vaste champ de compétences.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit que la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) devienne, à compter du 1^{er} janvier 2018, obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette compétence GEMAPI comprend obligatoirement 4 volets définis par le code de l'environnement :

◆ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

- ◆ l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- ◆ la défense contre les inondations et contre la mer,
- ◆ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

C'est ainsi que les 10 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département de la Loire ont été invités, en 2017, à mettre leurs statuts en conformité pour une application au 1^{er} janvier 2018. Ils ont également engagé une réflexion sur les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence dès lors que la loi leur donne la possibilité de transférer à un syndicat mixte tout ou partie de la GEMAPI. Ces travaux se poursuivent en 2018.

Contrôles de légalité et budgétaire

68 840 actes ont été reçus en préfecture et sous-préfectures au titre du contrôle de légalité qui participe de l'État de droit, du principe de légalité et de la prévention de tout abus de droit ou de pouvoir. Ce chiffre est sensiblement supérieur à celui de 2016 (68 230).

Au titre du contrôle budgétaire, 2 628 documents (compte administratif, budget primitif, budget annexe, budget supplémentaire et décision modificative) ont été contrôlés par les services de la préfecture et des sous-préfectures.

Par ailleurs, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont continué à apporter assistance et conseil aux élus du département dans tous les domaines réglementaires relevant de leur champ de compétence. Un appui juridique est également fourni sur des sujets spécifiques.

Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ont proposé, pour leur part, une offre de service spécialisée en matière d'expertise comptable, fiscale, financière et juridique.

L'aide à l'investissement

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le montant de l'enveloppe 2017, en augmentation de 30 % par rapport à 2016, s'est élevée à 7,1 millions d'euros. Elle a permis de financer 125 projets d'aménagement du territoire. 34 000 € ont été consacrés à la mise en place d'espaces numériques dans les collectivités territoriales.

Cette dotation constitue un puissant levier en faveur du soutien à l'activité économique et des finances des communes et

des établissements publics de coopération intercommunale. Elle a généré, avec un taux moyen de subvention de 20,17 %, 35 325 760 € de travaux.

Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

Abondé pour le département de la Loire, à hauteur de 3 806 388 €, le FSIL a permis de financer 55 opérations, avec un taux d'intervention moyen de 20,20 %.

Les contrats de ruralité

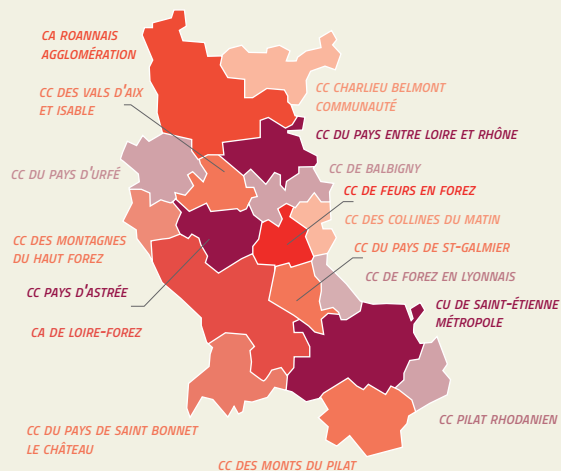
A effet d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural, 2 conventions ont été signées en 2017.

Le 19 mai, un contrat de ruralité, fort de 15 actions financées par l'État à hauteur de 614 000 €, a été engagé avec le PETR du Roannais (pôle d'équilibre territorial et rural) repris au 1^{er} janvier 2018 par Charlieu Belmont Communauté.

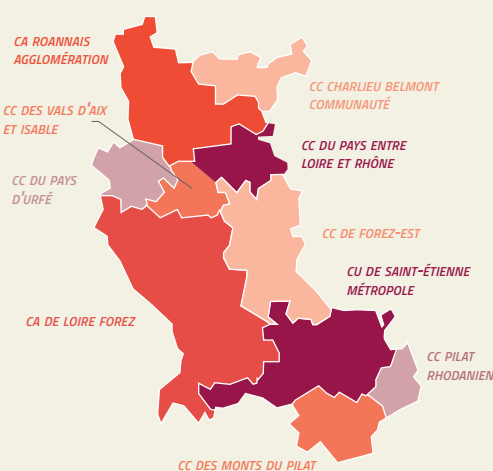
Le 30 juin, c'est avec la communauté d'agglomération Loire Forez (devenue depuis Loire Forez Agglomération) qu'un second contrat pluriannuel a été acté par l'État pour l'octroi de 660 000 € de subvention pour la réalisation de 8 opérations.

CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

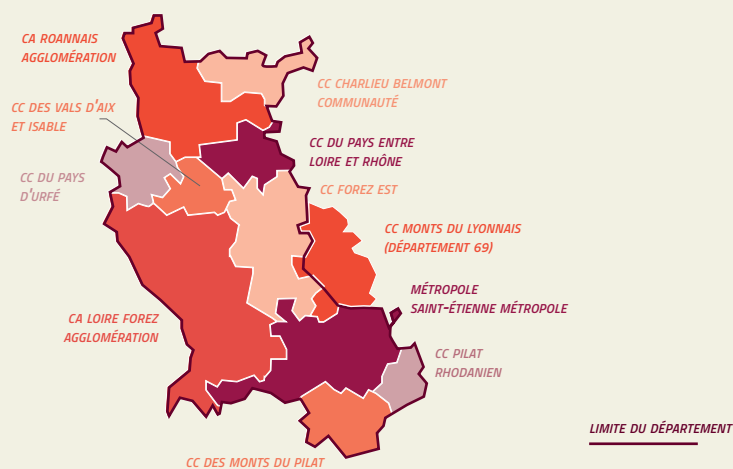
Au 1^{er} janvier 2016



Au 1^{er} janvier 2017



Au 1^{er} janvier 2018



L'effort financier de l'État en 2017

LE FINANCEMENT DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Concours financiers aux collectivités territoriales 538 637 371 €

dont notamment :

◆ Dotation globale de fonctionnement	325 440 187 €
La part du département étant de 104 336 741 €	
◆ Allocations compensatrices, DCP, DCRTP, DMT0, FNGIR, FPIC, MUTO, TICPE	172 041 519 €
◆ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	7 123 646 €
◆ Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	3 806 388 €
◆ Fonds d'amorçage des rythmes scolaires	2 698 080 €

Crédits d'intervention de l'État

◆ Fonds de compensation pour la TVA	48 517 253 €
◆ FNADT	1 544 586 €

Crédits d'État dédiés à la formation, l'emploi et l'aide aux entreprises

◆ Contrats aidés (Contrats d'accompagnement vers l'emploi-CAE-et contrats initiative emploi-CIE)	20 200 000 €
◆ Emploi des jeunes (dispositifs Emplois d'Avenir et garantie jeunes)	9 700 000 €
◆ Insertion par l'activité économique (IAE)	6 900 615 €
◆ Aides à l'emploi de personnes en situation de handicap	4 600 000 €
◆ Aides à l'embauche dans les TPE et PME	42 000 000 €

Crédits d'État au titre de la cohésion sociale

◆ Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	13 892 904 €
◆ Lutte contre la pauvreté	8 332 695 €
◆ Politique de la ville	1 958 238 €
◆ Handicap et dépendance	258 774 €
◆ Immigration et asile	7 438 864 €

Interventions en faveur de l'agriculture 96 500 000 €

(Crédits de l'Union Européenne dont 7 700 000 € de crédits d'Etat concernant les aides du 1^{er} pilier et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels)

Interventions pour la sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation 1 235 431 €

Paiements effectués par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) 3 275 310 €

Financement du logement : part ANAH 9 000 000 €

Aides à la pierre (directes et indirectes) 31 150 000 €

Bonus écologique 1 474 335 €

Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) 623 829 €

Plan départemental d'actions de la sécurité routière (PDASR) 49 000 €

Services de l'État dans la Loire

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

2, rue Charles de Gaulle – CS 12241
42 022 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 48 48 48

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

Rue Joseph Déchelette
42 328 Roanne Cedex
Tel. 04 77 23 64 64

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Square Honoré d'Urfé
BP 199
42 605 Montbrison Cedex
Tel. 04 77 96 37 37

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

11, rue des Docteurs Charcot
42 023 Saint-Étienne Cedex
Tel. 04 77 81 41 00

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DE GENDARMERIE

16, rue Claude Odde
42 022 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 92 81 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

99 bis, cours Fauriel
42 100 Saint-Étienne
Tel. 04 77 43 28 28

DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE

Maison de l'armée
31, rue Voltaire
BP 40299
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 43 59 99

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Maison de l'armée
31, rue Voltaire
BP 40299
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 91 14 18

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

3, rue Marx Dormoy
CS 10206
42 005 Saint-Étienne
Tel. 04 77 49 22 60

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

11, rue Mi-Carême
BP 20502
42 007 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 47 87 04

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

2, avenue Gruner
CS 90509
42 007 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 43 80 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

10, rue Claudius Buard
CS 50381
42 050 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 49 63 63

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

10, rue Claudius Buard CS 40272
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 43 44 44

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

10, rue Claudius Buard CS 10225
42 013 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 49 35 50

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

11, rue Balay
42 021 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 43 41 80

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

4, rue des trois meules
BP 219
42 013 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 72 34 74 00

UNITÉ INTERDÉPARTEMENTALE DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

16, place Jean Jaurès
42 000 Saint-Étienne
Tel. 04 77 43 53 53

L'État dans la Loire



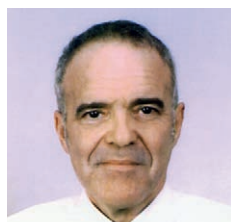
Evence RICHARD

Préfet de la Loire



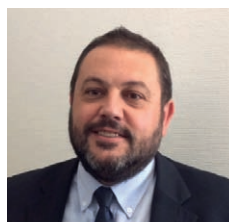
Gérard LACROIX

Secrétaire
général
de la préfecture



Christian ABRARD

Sous-préfet
de Roanne



Rémi RECIO

Sous-préfet
de Montbrison



Jean-Baptiste CONSTANT

Sous-préfet
Directeur
de cabinet



Colonel Pascal ROMAIN

Commandant
de groupement
de gendarmerie
départementale



Noëlle DERAIME

Directrice
départementale de la
sécurité publique



Bernard GODINI

Délégué militaire
départemental



Colonel Alain MAILHÉ

Directeur
départemental des
services d'incendie
et de secours



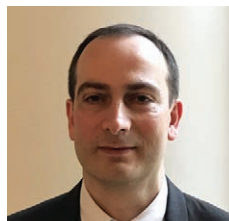
Cyril PAUTRAT

Directeur
des sécurités



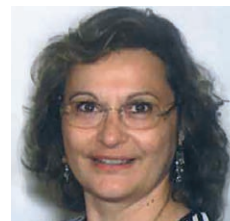
Françoise SOLDANI

Directrice
des ressources
humaines
et des moyens



Christophe BIRAULT

Directeur
des collectivités
locales



Maguy AGUILERA

Cheffe du service de
la coordination des
politiques publiques et
de l'appui territorial



Thierry
CLERGET

Directeur
départemental des
finances publiques



Jean-Pierre
BATAILLER

Inspecteur d'académie.
Directeur académique
des services de
l'éducation nationale de
la Loire



Alain
FOUQUET

Direction de l'unité
départementale. Direction
régionale des entreprises,
de la concurrence, du
travail et de l'emploi



Xavier
CEREZA

Directeur
départemental des
territoires



Didier
COUTEAUD

Directeur
départemental de la
cohésion sociale



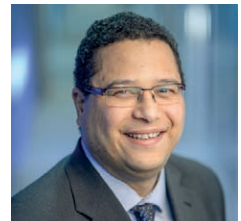
Nathalie
GUERSON

Directrice
départementale de
la protection des
populations



Pascale
FRANCISCO

Cheffe de l'unité
départementale de
l'architecture et du
patrimoine - DRAC



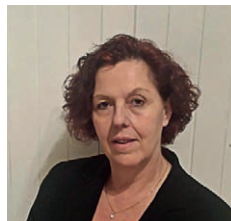
Laurent
LEGENDART

Délégué
départemental de
l'agence régionale
de santé



Pascal
SIMONIN

Directeur de l'unité
départementale.
Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement



Danièle
BUREL

Directrice
départementale de la
protection judiciaire de
la jeunesse



Gérard
GEORGEON

Directeur du service
départemental de l'office
national des anciens
combattants et victimes
de guerre



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

2, rue Charles de Gaulle – CS 12241

42 022 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. 04 77 48 48 48

Fax. 04 77 21 65 83



Conception graphique : Manoël Verdier - Rédaction : Préfecture de la Loire - Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Crédits photographiques : Préfecture, Rectorat, iStock, Shutterstock, Société THUASNE, Georges Rivoire.